

SEANCE DU 27 MAI 2010

L'an deux mil dix, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 21/05/2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, Mme CHEVALIER, Mr MAURCIE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs AVOLIO. VANDENDORPE.

Absente : Mme GUÉRIN Magali.

Monsieur MONTIER Guy est élu secrétaire.

1 – ASSAINISSEMENT Les Mariaux

Présentation technique de la solution retenue parmi celles de l'avant-projet élaboré par SAFEGE : 19 raccordements pour le hameau, canalisations en fonte dans la partie basse et en PVC pour le reste, poste de relevage près du lavoir avec dispositions pour traiter l'hydrogène sulfuré (H₂S) et réduire les coups de bélier, conduite de refoulement en bordure de route jusque La Cave.

Présentation financière :

- coût global évalué à 324 900 € par SAFEGE,
- possibilité de subventions par le Conseil Général 37 et l'Agence de l'eau, pouvant atteindre 50% des travaux,
- simulation d'un emprunt de 150 000 €, avec les impacts sur la dette et les annuités.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES Hameau Les Mariaux DOSSIER AVANT-PROJET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réunion a pour objet l'examen du dossier avant-projet concernant les travaux d'assainissement eaux usées sur le hameau «Les Mariaux» élaboré par la Société SAFEGE à Tours.

Celle-ci soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier avant-projet d'un montant estimatif de 324 900,00 Euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier « avant-projet » établi par la Société SAFEGE.

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Général le bénéfice d'une subvention au taux le plus élevé possible ainsi que l'autorisation de pré-financer ces travaux.

DEMANDE une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Orléans pour la réalisation de cette opération.

2 – VOIRIES

Présentation des travaux projetés : rue de Cambraye (80 m trottoir près du transformateur), Reinerie VC 8 (200 m² de revêtement dégradés par les travaux d'adduction d'eau), Les Perrières VC 300 (500 m² de revêtement dégradés par les travaux d'adduction d'eau), route de Luzé VC6 (2000 m² de revêtement dégradés par les travaux d'adduction d'eau), Route du Camping VC 4.

TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2010

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Massé, Adjoint chargé de la voirie.

Monsieur Massé rend compte de la consultation concernant les travaux de voirie pour l'année 2010.

Propositions faites par :

Entreprise VERNAT 43 826,70 Euros TTC.

Entreprise BELLIN 48 612,28 Euros TTC.

Entreprise COLAS 43 164,64 Euros TTC (sans le trottoir)

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'Entreprise VERNAT pour un montant total de travaux de 43 826,70 Euros TTC en rappelant la contrainte du triathlon fin juin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

3 – DEVIS REMPLACEMENT POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le changement des poteaux incendie n° 2 « Les Bouctonnières », n° 4 « Route de Rilly » et n° 5 « rue de la Motte » présentés par la Société SOGEA.

Devis proposés :

Les Bouctonnières	2 493,66 Euros TTC
Route de Rilly	2 069,08 Euros TTC
Rue de la Motte	3 061,76 Euros TTC

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les 3 devis proposés par la société SOGEA pour un montant total de 7 624,50 Euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010

(Compte 21568 Opération 175).

Poteau Incendie des Perrières : En réponse aux questions posées, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire précise que la pression n'est pas suffisante dans le secteur (1bar) et que le poteau des Noraies situé à moins de 400 m du hameau répond aux besoins.

4 – AMENAGEMENT TERRAIN DE JEUX DE CAMBRAYE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis sollicités pour la fourniture avec montage des jeux au terrain de Cambraye.

Propositions faites :

- COMAT & VALCO	28 883,40 Euros TTC (Fourniture et montage)
- KOMPAN	34 597,89 Euros TTC (Fourniture et montage)
- PROLUDIC	48 343,78 Euros TTC (Fourniture et montage)
- H2P Jardins	7 064,14 Euros TTC 5(Montage seul)

Aucune proposition n'inclut le coût des graviers (fourniture, transport...) que la Commune prend en charge. La solution de la fourniture des jeux par COMAT & VALCO (13 825,76 €) avec montage par H2P Jardins (7 064,14 €) n'apporte pas l'agrément de la pose, l'un des éléments de sécurité. Une analyse complémentaire est nécessaire pour la pose des jeux et la fourniture des graviers ce qui se traduira par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de fourniture des jeux de COMAT & VALCO d'un montant de 13 825,76 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour la fourniture des jeux.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2010.

(Compte 2188 opération 0153)

5 - ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET 2010

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif arrivé en mairie le 30 avril 2010 et le 04 mai 2010, relatif à l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2001 et 2002 (Factures redevance ordures ménagères),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables suivants :

Etat n° 1 - Année 2001-2002 PUGET Maria	Montant 172,20 Euros
Etat n° 2 - Année 2002 VAN RONSEL Pierrette	Montant 121,26 Euros
Montant total	293,46 Euros

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses (compte 654) au budget de l'exercice 2010 par décision modificative.

6 – RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,
Considérant que le rapport présenté pour l'année 2009 indique l'organisation et le fonctionnement du service de l'assainissement collectif et non collectif,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2009

7 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE les autorisations spéciales des virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE 6355	Taxes et Impôts sur les véhicules	+ 400,00 Euros
COMPTE 654	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 300,00 Euros
COMPTE 022	Dépenses Imprévues	- 700,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2010

8 – REVISION DU LOYER Logement communal 15 rue Principale au 1^{er} juillet 2010

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2009.

Valeur de l'indice de référence des loyers :

- 4^{ème} trimestre 2008 : 117,54
- 4^{ème} trimestre 2009 : 117,47

Variation annuelle de – 0,06%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le loyer mensuel à compter du 1^{er} juillet 2010 :

Logement sis 15 rue Principale loué actuellement à Monsieur et Madame

Yannick ROBINEAU étant de 318,41 Euros passera à :

318,41 Euros X 117,47/117,54 = **318,22 Euros**

QUESTIONS DIVERSES

Commission administrative de révision des listes électorales :

Marie-France BERTRAND ne pouvant plus siéger à la commission au-delà de 3 années, il y a lieu de proposer de nouveaux membres avant le 14 juin prochain.

Collège Patrick BAUDRY :

- Synthèse de la réunion du 25/05/2010 (élus des communes et de la CCSMT, enseignants)
- Présentation des arguments en faveur maintien du collège (coût des transports, école de pêche unique, croissance des effectifs actuels, prochaines classes d'âge en augmentation...)
- **Délibération** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de contribuer à l'action collective de soutien du collège Patrick BAUDRY qui doit s'appuyer sur des arguments factuels.

DELIBERATION SUR LE MAINTIEN DU COLLEGE « PATRICK BAUDRY » à NOUATRE

Le 25 mai 2010, à l'initiative de Mr le Maire de Nouâtre, une réunion avec l'ensemble des élus concernés par le projet de fermeture du collège Patrick Baudry de Nouâtre a conclu :

Par les motifs, exposés ci-dessous, émanant du Conseil Général d'Indre-et-Loire pour argumenter le projet de fermeture de l'établissement :

- *Baisse de la population dans nos communes rurales.*
- *Baisse des effectifs du collège Patrick Baudry.*
- *Mauvaise qualité de l'instruction dispensée dans les collèges de petite taille.*
- *Défaut de mixité sociale des petits collèges.*

- *Défaut de préparation des élèves, issus de collèges « familiaux », à s'intégrer dans les lycées par nature plus importants.*
- *Non-prise en compte du rôle structurel d'un collège sur un territoire.*

Les élus ont réagi et décidé de s'engager collégalement dans une démarche visant le maintien du collège Patrick Baudry sur le territoire du canton de Sainte-Maure-de-Touraine. Intégrant leur devoir de promotion de leurs territoires, conscients de l'incapacité du collège de Sainte-Maure à accueillir les élèves du collège Patrick Baudry, refusant catégoriquement la « ventilation mathématique » des enfants vers l'extérieur du canton, respectueux du classement sensible de l'établissement visé et soucieux de l'impact environnemental causé par d'éventuels transports scolaires supplémentaires, les élus et leurs conseils ont souhaité se lier, de manière ferme et sans ambiguïté, à la mise en œuvre d'une démarche constructive pour le maintien du collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de contribuer à l'action collective de soutien du collège Patrick Baudry de Nouâtre en s'appuyant sur des arguments factuels tels que l'existence unique d'une classe de pêche, la croissance des effectifs actuels et des prochaines classes d'âge,
SOLLICITE Madame la Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire pour maintenir le collège Patrick Baudry de Nouâtre dans son intégrité.

Parc de la mairie (stationnement, espaces verts) : dossier de demande de subvention déposé auprès de la région Centre dans le cadre des appels à projets Eco l'eau.

Tour de table :

- Invitation des élus au collège de Nouâtre, le 4 juin 2010.
- Invitation pour la pose d'une plaque commémorative au Pont, le 29 mai 2010 à 10h30.
- Création de logements locatifs : réunion avec PACT 37, le 8 juin 2010 à 17h.
- Bibliothèque : travaux à terminer (parquet, peinture extérieure), maquette pour l'enseigne.
- Chaudière de l'école : 3 devis collectés, réunion de la commission Bâtiments et Énergies planifiée le 3 juin 2010 18h.
- SMICTOM : synthèse de la dernière réunion pour l'incinérateur (vote de l'attente du plan départemental, refus d'un complément d'étude pour 3 M€).

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés ;

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,